

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/06/2007
Publication : 29/06/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



N° CG 2007/W-10e/04
Séance du 22 JUIN 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

DECISION MODIFICATIVE N°1

MODIFICATION DES CRITERES D'AIDE AUX DEPLACEMENTS EN CHAMPIONNATS DE FRANCE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la proposition du Conseil Départemental des Sports réuni le 25 janvier 2007,
- VU l'avis de la 10^{ème} Commission du 24 mai 2007
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de se prononcer favorablement sur la proposition de modification des critères de subvention telle qu'elle est décrite dans le rapport,
- ❖ Accorde les montants de subventions aux clubs énumérés dans le tableau du rapport au titre de l'année 2007, pour un total de 18 400 €,
- ❖ Précise que cette somme de 18 400 € sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6574, fonction E032 du Budget départemental
- ❖ Décide d'appliquer désormais ces nouvelles modalités à partir de l'exercice 2007 et pour les années suivantes.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER